



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION 2021

Avis public est par les présentes donné, que le rôle de perception concernant l'imposition des taxes foncières, des compensations pour les services, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour les vidanges de fosses septiques, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables, pour une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial ou industriel et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2021 est maintenant complété et déposé au bureau du trésorier de la Ville de Varennes, 175, rue Sainte-Anne, Varennes, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans les délais impartis.

Avis public est de plus donné, que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle sont requises d'en payer les montants dans les délais prévus par la loi.

Donné à Varennes, ce 13 janvier 2021.

Rémi Dubois, CPA, CGA, OMA
Directeur des finances et trésorier